

URBANISME - CONSTRUCTION

ARTICLE L'arrêt Commune de Courbevoie : une occasion manquée ? 240 par Pierre Soler-Couteaux

FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION

Devoir de mise en garde du prêteur, emprunteur profane ou averti et stipulation expresse de crédit professionnel

par Henri Heugas-Darraspen

FONCIER DE LA CONSTRUCTION

Une servitude conventionnelle ne peut pas interdire au propriétaire du fonds servant la jouissance d'une partie de son fonds

par Elodie Gavin-Millan-Oosterlynck

265

268

PROPRIETE DES PERSONNES **PUBLIQUES**

Le domaine public des établissements publics industriels et commerciaux face à la directive TVA

par Norbert Foulquier

277

RESPONSABILITE ET ASSURANCE **DES CONSTRUCTEURS**

Catastrophe naturelle n'est pas nécessairement force majeure

par Philippe Malinvaud

283





050-340-11

URBANISME - CONSTRUCTION

31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris Cedex 14 Tél. Rédaction: 01 40 64 53 49 Fax: 01 40 64 54 66 e-mail: s.prevost@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Charles Vallée

.

RÉDACTION

Directeur: Philippe Malinvaud, Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

Secrétaire générale: Rozen Noguellou Professeur de droit public à l'Université

de Nantes

Rubriques

Jean-Louis Bergel, Bernard Boubli, Stéphane Braconnier, Jean-Christophe Chaput, Laurent Fonbaustier, Norbert Foulquier, Elodie Gavin-Millan-Oosterlynck, Luc Grynbaum, Henri Heugas-Darraspen, René Hostiou, Yves Jégouzo, Emmanuel Kornprobst, Gilbert Leguay, François Magnin, Philippe Malinvaud, Franck Moderne, Claude Morel, Catherine Movschin, Rozen Noguellou, Hugues Périnet-Marquet, Lucien Rapp, Gabriel Roujou de Boubée, Corinne Saint-Alary-Houin, Jean Schmidt, Pierre Soler-Couteaux, Franck Steinmetz, Daniel Tomasin, Olivier Tournafond, Laetitia Tranchant, François-Guy Trebulle, Françoise Zitouni

ÉDITION

Philippe Weiss, *Directeur éditorial* Sébastien Prévost, *Secrétaire d'édition*

ABONNEMENTS

Relations clients: Marie-Hélène Tylman

Abonnements: 80, avenue de la Marne 92541 Montrouge Cedex Tél.: 0 820 800 017 Fax: 01 41 48 47 92

Abonnement annuel partant du premier numéro de l'année

(2008 : 10 n°s) France et Dom: 180 € Étranger: 198 €

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de 6 mois le service des numéros manquants.

ÉDITIONS DALLOZ

Société anonyme au capital de 3 956 040 euros Siège social: 31-35 rue Froidevaux - Paris 14° RCS Paris 572 195 550 Siret 572 195 550 00098 Code APE 221A TVA FR 69 572 195 550

Filiale des éditions Lefebvre-Sarrut

CPPAP n° 0212 T 81195 ISSN 0180-9849

Imprimé en France par JOUVE 11 bd Sébastopol - Paris 1^{er} Dépôt légal : Juin 2008

SOMMAIRE

N° 5 - Juin 2008

TRIBUNE

ACTUALITÉS

ARTICIF

Urbanisme

L'arrêt Commune de Courbevoie, une opération manquée?	
par Pierre Soler-Couteaux	240

CHRONIQUES

Environnement et construction

Protection des personnes et des paysages : vers une augmentation des contraintes pesant sur l'implantation des antennes-relais de téléphonie mobile et des éoliennes ?...... 251

Troubles du voisinage : inapplicabilité de la préoccupation au sein des copropriétés **254**

Expropriation en vue de la construction

De la faculté pour l'expropriant de procéder à la régularisation d'une opération d'expropriation annulée par le juge administratif.... 258

Financement de la construction

Devoir de mise en garde du prêteur, emprunteur profane ou averti et stipulation expresse de crédit professionnel 265

Foncier de la construction

Une servitude conventionnelle ne peut pas interdire au propriétaire du fonds servant la jouissance d'une partie de son fonds.... 268

Marchés de travaux privés et autres contrats

La loi du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance est une loi de police (suite) 272

Marchés publics de travaux

Pénal de la construction et de l'urbanisme

Propriété des personnes publiques

Responsabilité et assurance des constructeurs

Catastrophe naturelle n'est pas nécessairement force majeure.....

> Offre véritable > Absence de

Garantie > Garantie des vices cachés

> Installations classées > Passif envi-

ronnemental

	other is stated.	
236		
prijat a sprijat NEDA Nabizana 2006. zasarabi saras	Table alphabétique	drandino atomogol ed 2 deno 4324 Aprimaren i este, espertotori acerog
240	ASSURANCE Assurance construction > Garantie avant réception > Bénéfice > Entre-	
	preneur	
251	CONTRAT D'ENTREPRISE Responsabilité > Ouvrage impropre à sa destination > Désordre esthé- tique > Villa de standing	RESPONSABILITE DES CONSTRUCTEURS Cause de la demande > Autorité de
Requiem pour l'article 1792-4 du code civil	CREDIT IMMOBILIER Intérêt > Taux effectif global > Frais inclus > Acquisition de parts sociales	la chose jugée
latéraux	Intérêt > Taux effectif global > Frais inclus > Découvert autorisé > Frais	Force majeure > Catastrophe naturelle
avant réception	de forçage	Débiteur > Vendeur après achèvement
sanction en cas de non-respect du délai de 90 jours	fessionnel > Stipulation expresse 265 Protection du consommateur > Renégociation > Délai de réflexion >	DES FABRICANTS Notion d'EPERS
Irbanisme In emplacement réservé répon- lant à un projet d'aménagement	DOMAINE PUBLIC Occupation > Location immobilière	SERVITUDE Servitude conventionnelle > Nullité > Empiètement
peut être maintenu pendant une ongue période de temps	DROIT PENAL DE LA CONSTRUCTION	Agrément > Non-présentation > Maître d'œuvre > Obligation d'information
en considération de la mise à l'étude d'un projet d'auto- oute qui délimitait les ter-	Environnement > Paysage > Harmo- nie > Plan d'occupation des sols > Conformité > Disposition claire et	Maître de l'ouvrage > Connaissance > Réunion de chantier
ains concernés	précise > Devoir du juge	Contrat étranger > Construction en . France
ompensant la non-réalisation l'une obligation contractuelle 293 c'usufruitier successif a un	Régularisation	Autorisation d'urbanisme > Sursis à statuer > Prise en considération > Contrôle du juge
ntérêt pour agir contre un ermis de construire 294	ronnemental > Garantie des vices cachés	Contentieux > Exception d'illégalité > Règle de substitution
y us non-ph	Paysage > Protection > Relais de téléphonie mobile	tion contractuelle > Distinction > Non-réalisation d'équipement > Indemnité compensatrice
+	Procédure > Annulation > Régularisation	Permis de construire > Contentieux > Intérêt à agir > Usufruitier
	MARCHE PUBLIC Passation > Droit communautaire > Organisme de droit public > Activité concernée	cement réservé > Durée
parameter one mel came and a large en	PROPRIETE Trouble du voisinage > Destination	prêt > Exigences de forme

collective > Terrain agricole > Mai-

Trouble du voisinage > Pré-occupa-

tion > Copropriété

Ce numéro contient un encart

broché « RDI/AJDI »

Table chronologique des décisions de jurisprudence rapportées

2007

11 Cass. 3e civ. (06-21.284)...288

11 Cass. 3° civ. (07-10.651)...281

12 Cass. 3° civ. (07-13.651)...270

10 CJCE (C-393-06).....274

2007
AVRIL
26 CAA Paris (04PA00833)293
AOÛT
8 CA Montpellier (06-4534) 256
OCTOBRE
20 CJCE (C-174-06) 277
NOVEMBRE
7 Cass. 3° civ. (06-17.413,
06-19.448, 06-14.227,
06-11.750, 06-17.589, 06-17.867, 06-17.729) 262
8 Cass. 1re civ. (04-18.668)267
12 CE (281345) 291
14 CE (305987) 294
16 CAA Versailles (06VE00882) 258
27 CA Grenoble (06-523) 255
28 CE (300823) 251
DÉCEMBRE
6 Cass. 1 ^{re} civ. (05-17.842) 266
11 Cass. crim. (07-82.817) 276
11 Cass. crim. (06-87.445) 275 12 Cass. 3° civ. (06-18.288) 268
19 CE (297148) 290
19 Cass. 3° civ. (06-19.392)282
20 Cass. 1 ^{re} civ. (06-16.543) 265
2008
2000
JANVIER
30 Cass. 3° civ. (06-14.641) 272
FÉVRIER
5 Cass. com. (06-20.783) 266
7 Cass. 2° civ. (05-22.007) 254 7 CE (297227) 240
13 Cass. 3° civ. (06-22.093) 280
26 Cass. 3° civ. (07-12.141)271
27 Cass. 3° civ. (06-19.348,
06-19.415) 286 27 Cass. 3° civ. (06-19.348,
06-19.415)283
MARS
6 Cass. 2° civ. (07-12.124) 287